



**Délibération du point n° 04**  
**du Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 décembre 2020**  
***Portant sur les tarifs hébergement.***

*Préambule :*

- *Durant les mois d'été, les logements de la résidence des Fusains sont proposés à la location aux personnels des Crous et du milieu de l'enseignement. Un lit supplémentaire est parfois demandé, selon la composition de la famille accueillie. Il convient d'en fixer le prix.*
- *Le Faculty Club de la résidence Olivier Chesneau compte 51 logements. 50 de ces logements sont gérés par le biais d'une convention avec Université Côte d'Azur. 1 logement reste géré directement par le CROUS. Il convient d'en fixer le prix.*

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve le tarif de 50 € TTC par semaine pour le lit supplémentaire dans la résidence Les Fusains durant l'été.

**Article 2 :**

Le Conseil d'Administration approuve le tarif de location du logement géré par le Crous au sein du Faculty Club, correspondant au tarif de location en vigueur dans les autres résidences pour un logement de même superficie, adapté selon le public accueilli :

- Tarif étudiant s'il s'agit d'un étudiant.
- Tarif identique aux Conventions d'Occupation Précaire, s'il s'agit d'un personnel.
- Tarif Bed & Crous s'il s'agit d'un passager.

Fait à Nice, le 14 décembre 2020

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités  
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation  
de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 12
Membres présents : 11	Contre : 0
Membres représentés : 1	Abstention : 0
Votants : 12	